

## **KF551DV01CD01**

PSE BAC PRO

CORRIGE

### **DEVOIR N°1 (20 points)**

#### **Situation**

**Entreprise** : Institut de beauté et de remise en forme de grande renommée.

**Effectifs** : 60 salariés répartis en esthéticiennes, diététicienne, *coach* sportif, agent de maintenance et personnel administratif.

**Type de travail** : Travail effectué debout dans des postures contraignantes.

**Activités** : Soins aux personnes (massages corporels, pédicure, manucure).

La situation se produit en période estivale, pendant laquelle l'institut est très fréquenté. Les soins de manucure et de pédicure sont très demandés par les clientes. Quatre esthéticiennes souffrent d'allergies (rhinites chroniques) causées par les produits de soin utilisés (cires pour la pose de faux-ongles, vernis, etc.).

Pour réduire le budget de fonctionnement, le gestionnaire a limité l'utilisation de masques bucco-nasal.

Les arrêts maladie se multiplient au cours de l'été. De plus, comme les employés en arrêt ne sont pas remplacés, un surcroît de travail est occasionné pour les autres salariés. Ces derniers doivent traiter un plus grand nombre de clients et ne peuvent plus prendre de pauses. Or, les postures contraignantes (travail debout, incliné vers l'avant, déplacements entravés par le matériel de soin qui encombre les salles) et l'ambiance thermique difficile à supporter (bains de cire chaude, eau bouillante du vaposome) nécessiteraient des pauses régulières.

La moitié des esthéticiennes souffrent de douleurs musculaires occasionnant de nombreux arrêts de travail supplémentaires.

Le patron est en colère car de nombreuses clientes lui font part de leur mécontentement. Elles ne sont pas reçues dans de bonnes conditions (esthéticiennes exténuées et peu souriantes). Il note aussi une baisse de son chiffre d'affaires à cause des nombreux arrêts maladie, ce qui le conduit à harceler moralement ses employés (certains sont proches de la dépression).

Deux salariés, âgés de 45 et 48 ans et qui justifient de 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise, revendiquent de meilleures conditions de travail par le biais des délégués du personnel. Ces derniers font remonter cette requête au CHST, afin que celui-ci analyse leurs conditions de travail (organisation des postes de travail, ambiance, fréquence).

#### **IDENTIFIER LE PROBLÈME POSÉ**

1. Identifier le problème posé par la situation. **(1 point)**

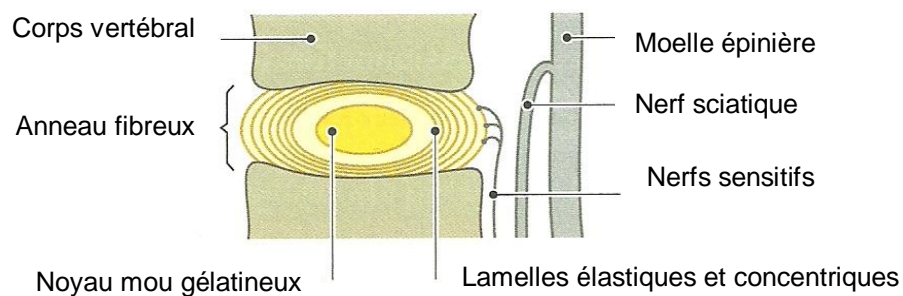
Il s'agit de problèmes de santé : troubles musculo-squelettiques (TMS) et allergies (rhinites chroniques) occasionnés par de mauvaises conditions de travail (organisation, environnement, cadence des tâches effectuées).

#### **RECUEILLIR LES DONNÉES**

1. Recueillir des données relatives à la situation de travail en reportant sur le « schéma de la compréhension de l'activité de travail » les informations collectées par le CHST. **(6 points)**

2. Que signifie le sigle CHSCT ? **(1 point)**  
Comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de travail
3. Justifier la présence d'un CHSCT dans cette entreprise. **(0,5 point)**  
L'existence d'un CHSCT est obligatoire à partir de 50 salariés or cette entreprise en compte 60.
4. Citer les personnes devant obligatoirement siéger au CHSCT. **(0,5 point)**  
Le chef d'entreprise ou son représentant et les représentants du personnel.
5. Les TMS
  - Décoder ce sigle. **(0,5 point)**  
Troubles Musculo-Squelettiques.
  - Citer deux facteurs aggravants des TMS. **(1 point)**  
Facteurs biomécaniques (postures, répétitivité des tâches), facteurs organisationnels (horaires, cadences)
  - Légender le schéma du disque intervertébral suivant. **(3,5 points)**

Figure 1



6. Énumérer deux principes de sécurité physique et d'économie d'effort pour la manutention de charges. **(1 point)**  
La colonne vertébrale doit rester droite quand on soulève une charge, le centre de gravité de la personne soulevant une charge doit se situer au-dessus de celui de l'objet ou les pieds écartés raisonnablement encadrent la charge.

## ANALYSER LA SITUATION DE TRAVAIL

1. Établir des liens de causalité **(2 points)**

- entre les effets sur les opérateurs et leur travail réel ;
- entre l'activité des opérateurs et les déterminants de leur situation de travail.

**Vous utiliserez des flèches sur le schéma de compréhension de l'activité.**

## FORMULER UNE HYPOTHÈSE

Suite à l'analyse de la situation de travail, le CHSCT et le médecin du travail émettent deux hypothèses relatives aux effets subis par les opérateurs.

L'une des hypothèses est relative aux lombalgies : « Il semble que les soins pratiqués sur les clientes conduisent les opérateurs à travailler en postures contraignantes (debout, le dos courbé), ce qui entraîne des lombalgies. »

1. Formuler une autre hypothèse relative à l'effet « Douleurs aux épaules et aux poignets ». **(1 point)**

Les tâches répétitives lors des soins aux clients seraient un facteur aggravant des douleurs aux épaules et aux poignets.

### **VALIDER UNE HYPOTHÈSE**

1. Indiquer les outils choisis par le CHST et le médecin de travail pour valider l'hypothèse relative aux lombalgies et justifier ce choix. **(1 point)**

L'approche par le travail. Cela permet de mettre en évidence les relations de cause à effet entre l'activité des opérateurs et leur situation de travail (environnement, matériel, organisation )

### **PROPOSER ET HIÉRARCHISER DES SOLUTIONS**

1. Proposer une solution pour chacune des hypothèses émises en vous basant sur vos connaissances. **(1 point)**

- Hypothèse 1

Améliorer les postes de travail ( revoir leur conception ) et dégager les espaces de soins facilitant les mouvements (gestes et déplacements).

- Hypothèse 2

Embaucher plus d'employé pour permettre une cadence moins soutenue et par conséquent permettre plus de pauses.

